

Dailens, le 24 août 2026

EXTRAIT # 2

Procès-verbal du Conseil communal de Dailens
Séance du 24 août 2026
Présidente : Fabienne Forlani

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

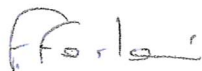
- Vu le préavis municipal n° 2026.06 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) De fixer les indemnités de la Municipalité conformément aux montants figurant dans le préavis n° 2026.06 CC jusqu'au 31 décembre 2031.
- 2) De fixer les indemnités des membres du Conseil communal, de son ou sa Président-e, de son ou sa Secrétaire, des membres des commissions et du Bureau du Conseil communal, conformément aux montants figurant dans le préavis n° 2026.06 CC.

Ainsi délibéré en séance du 24 août 2026.

La Présidente :



Fabienne Forlani



La Secrétaire :



Christelle Alberton